

■ **Association Notre-Dame de Compassion**, à Genève (FOSC du 10.02.1998, p. 1014). Les pouvoirs de Tirilly Jean sont radiés. Terraz Jean-Charles et Brun Bernard signent désormais collectivement à deux sans autre restriction. Crespelle Jean-Pierre, de France, à Genève, Derigo Robert, de Claro, à Genève, et Lambert Hervé, de Gorgier, à Genève, sont membres du comité avec signature collective à deux. Signature collective à deux avec un membre du comité a été conférée à Laupré Antoine, de Lausanne, à Genève, directeur.

Journal no 3337 du 19.03.2003  
(00918466 / CH-660.0.806.992-7)